



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines
Service des musées de France**

JOURNÉE D'ETUDE : LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION DANS LE CADRE DU RECOLEMENT, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 OCTOBRE 2012



Mise en ligne : juillet 2013

Ouverture des travaux : Introduction par la présidente de séance, Isabelle Balsamo, conserva- trice générale du patrimoine, chef de l'Inspection des patrimoines

Je me réjouis de vous saluer, en ouverture des travaux de cette matinée, et je remercie le service des musées de France, tout spécialement Bruno Saunier, de m'avoir invitée à la présider. Cette deuxième journée d'étude sur le récolement décennal est consacrée aux questions qui se posent, dans ce cadre, aux archives et à la documentation des musées. Elle doit faire une large place aux échanges en vous permettant de formuler vos questions, et d'obtenir des éléments de réponse, aussi bien sur le plan réglementaire qu'en termes de méthode et d'applications pratiques.

L'inspection des patrimoines apporte volontiers sa contribution à la réflexion, car ses missions la conduisent en permanence à analyser à la fois les conditions d'exercice des services et des établissements patrimoniaux, et le contexte administratif et juridique qui les encadre. Compétente pour tous les domaines de la direction générale, l'Inspection apporte aussi son expérience croisée sur des questions qui traversent nos différents métiers : notre sujet d'aujourd'hui en est un parfait exemple.

Le « récolement », objet de tous vos soins avant l'échéance de 2014, appartient en effet au langage des archives et des monuments historiques aussi bien qu'à celui des musées, sans oublier les bibliothèques. Mais qu'en est-il des définitions et des pratiques que recouvre ce mot ? C'est ce que cette matinée nous propose de découvrir. Nous allons donc mettre en commun la pratique des archives vue par les professionnels des archives et celle des professionnels des musées, en l'élargissant aux questions relatives à la documentation et aux rapports qui s'établissent avec les collections.

La séance se déroulera en deux parties : la première sera consacrée à la question des archives dans les musées, qui sera traitée, sous l'angle juridique, d'abord par Philippe Henwood, inspecteur général, collège archives, puis par Edouard Vasseur, qui y ajoutera son retour d'expérience ; deux collègues du service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France, Françoise Petitou et Catherine Granger, présenteront ensuite les ressources de leurs fonds pour les

travaux de récolement. En seconde partie, nous traiterons des frontières entre documentation, archives et collections dans les musées, et c'est une table ronde, animée par Thierry Crépin-Leblond, qui nous aidera à nous y retrouver.

Je passe sans plus attendre la parole à Philippe Henwood, qui va nous rappeler les fondements juridiques qu' impose le code du patrimoine en matière d'archives et de récolement.